M-1857

Motion du 15 janvier 2025 de Mmes et MM. Florian Schweri, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Manuel Zwyssig et Olivier Gurtner: «Permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc».

(acceptée lors de la session du Conseil municipal du 3 juin 2026)

MOTION

Exposé des motifs

Le pont du Mont-Blanc constitue une infrastructure clé pour la mobilité dans le canton de Genève. Or, à l'approche de sa rénovation majeure prévue d'ici à la fin de cette décennie, une opportunité essentielle s'offre à nous pour inscrire cette structure dans une vision durable et cohérente de la mobilité urbaine. Cette motion vise à garantir que les travaux à venir prennent en compte la possibilité du retour du tram sur le pont, un projet inscrit dans les plans de l'Office cantonal des transports (OCT) et indispensable à l'évolution de notre réseau de transports publics.

Un impératif de cohérence et d'anticipation

Les travaux prévus sur le pont du Mont-Blanc seront d'une ampleur significative et auront pour objectif de prolonger sa durée de vie pour les décennies à venir. Si ces travaux sont réalisés sans prévoir le passage futur du tram, cela entraînerait la nécessité de nouvelles interventions structurelles coûteuses et perturbantes, remettant en question la planification à long terme et compromettant notre capacité à répondre rapidement aux défis de la mobilité.

Répondre aux enjeux climatiques et urbains

Face aux défis posés par le dérèglement climatique et la congestion croissante dans notre ville, le report modal vers des modes de transport plus durables est une priorité incontournable. Le retour du tram sur le pont du Mont-Blanc permettrait non seulement de réduire la dépendance au trafic motorisé individuel, mais aussi de renforcer une offre de transport public efficace et attractive, répondant aux besoins de la population genevoise.

Une opportunité à ne pas manquer

Intégrer la préparation au retour du tram dans les travaux de réfection représente une opportunité unique d'aligner cet investissement majeur avec les objectifs de mobilité durable du Canton. Cela implique de concevoir une infrastructure qui permette l'ajout du tram sans nécessiter de modifications structurelles ultérieures, minimisant ainsi les coûts et les perturbations pour la population.

Pour toutes ces raisons, cette motion invite le Conseil administratif à étudier la réfection du pont de sorte que la construction ultérieure du tram puisse être réalisée sans grands travaux supplémentaires, voire à inclure directement cette perspective dans les travaux planifiés. Une coordination étroite avec le Canton sera essentielle pour mener à bien cette démarche.

Considérant:

- la nécessité de gros travaux sur le pont du Mont-Blanc d'ici à la fin de la décennie[1];
- le fait que ces travaux seront censés permettre de profiter du pont pour le demi-siècle suivant;
- que la reprogrammation de gros travaux avant cette échéance sera non seulement politiquement difficilement acceptable mais représenterait en plus un coût financier important et des désagréments notoires;
- qu'une réfection du pont qui ne permettrait pas le passage du tram sans travaux structurels repousserait le retour de celui-ci de nombreuses décennies, peut-être même d'un demi-siècle;
- que le dérèglement climatique et l'encombrement de notre ville exigent un report modal du trafic individuel motorisé aux transports publics (et à la mobilité active);
- que ce dernier ne peut se faire sans offre de transports publics cohérente et efficace;
- que la reconstruction du tram sur le pont du Mont-Blanc figure dans les options d'étude de l'OCT selon l'article cité ci-dessus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la réfection du pont de sorte que la construction ultérieure du tram puisse se faire sans gros travaux sur la structure du pont, voire à l'intégrer dans les travaux à venir;
- à se coordonner avec le Canton dans ce but.

[1] https://www.tdg.ch/geneve-le-pont-du-mont-blanc-saffaisse-dans-le-rhone-155715071522 (consulté le 15 janvier 2025)